



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1^{er} au 8 décembre 2022

CSA DISP DIJON / CAPL

LE MOT DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UR UFAP UNSA JUSTICE DE DIJON



THIERRY CORDELETTE

Secrétaire Général UR Dijon

« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité » disait Albert Camus. **Voici, l'une des raisons majeures qui doit vous conduire aux urnes du 1^{er} au 8 décembre 2022 prochain**, face à la crise du management que nous connaissons dans les différentes structures et services qui impacte tous les corps et grades de notre Institution.

Dans l'ADN de **L'UFAP UNSa Justice**, il y a la volonté de faire évoluer tous les métiers notamment celui de la détention. Depuis des décennies, il est délaissé. Son évolution doit aboutir à une reconnaissance réelle sur un plan indemnitaire et indiciaire, afin de supprimer, une bonne fois pour toutes, l'hérésie entérinée par une seule Organisation Syndicale et le DAP.

Au-delà de ce combat, il y a beaucoup de combats à mener.

Pour les Personnels Administratifs, il est urgent de revoir, entièrement, le déroulement de carrière, devenu obsolète et dépourvu d'équité, auquel on ajoute des grilles de salaire indécentes face au niveau de technicité acquis par nos collègues.

Pour les Personnels d'Insertion et de Probation, aux emplois sous calibrés, qui subissent, au quotidien, la pression des politiques pénales successives.

“

L'UFAP UNSa Justice est une force de contestation et de propositions.

”

Pour les Agents ASE (Surveillance Électronique) devenus les boucs émissaires de cette politique pénale, mise en place sans anticipation et sans calibrage des emplois, œuvrent au quotidien dans une insécurité totale.

L'UFAP UNSa Justice travaille, avec force, à la filière technique. **L'UFAP UNSa Justice** combattra, sans relâche, la volonté de nos dirigeants qui souhaitent l'extinction de cette filière.

Voici autant de bonnes raisons qui doivent vous conduire aux urnes et accorder votre confiance à notre Organisation qui ne vous a jamais menti sur ses intentions et sa ligne de politique syndicale.

Forte de 35 ans d'expérience, **L'UFAP UNSa Justice** est une force de contestation et de propositions. Les combats passés, menés par **L'UFAP UNSa Justice**, ont apporté des évolutions de carrière positives dans les différentes filières de notre administration.

Notre organisation milite, sans compromis, dans l'intérêt de tous les personnels, à l'inverse, d'autres organisations syndicales. Malgré leurs promesses de 2018, seule **L'UFAP UNSa Justice** a la capacité de proposer, de négocier et d'obtenir de véritables avancées de carrière.

LE MOT DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UFAP UNSa JUSTICE



EMMANUEL CHAMBAUD

Le 12 juillet 1995, j'ai épousé la profession de surveillant pénitentiaire et depuis 20 ans, je milite pour les personnels de l'administration pénitentiaire.

Pour moi, le rôle du syndicat, c'est avant tout la défense des droits collectifs et individuels des personnels qu'il représente.

L'UFAP UNSa Justice, ce sont des femmes et des hommes de terrain qui vous accompagnent au quotidien depuis 35 ans. Ils œuvrent chaque jour avec force et conviction à l'amélioration de vos conditions de travail, à l'évolution de vos métiers et carrières.

L'UFAP UNSa Justice a fait le choix du multi catégoriel. De cette diversité naît la richesse de la vision de l'ensemble de nos professions.

Notre combat est aussi votre combat, lutter contre les injustices et la maltraitance institutionnelle grandissantes au sein de notre direction.

Notre combat, c'est la reconnaissance de l'engagement professionnel et des valeurs des femmes et des hommes qui portent aujourd'hui une administration à bout de souffle.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, je vote et je fais voter UFAP UNSa Justice pour un syndicalisme multi catégoriel fort et de proximité !

**VOTER C'EST AGIR
POUR VOTRE QUOTIDIEN**

VOS PRIORITÉS SONT NOS COMBATS

PRIORITÉ : POUVOIR D'ACHAT !



Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat avec seulement 3,5% d'augmentation du montant du point d'indice ? Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat en modifiant les grilles indiciaires des fonctionnaires, pour éviter qu'elles ne descendent en dessous du salaire minimum de croissance (SMIC) et en reconduisant la garantie individuelle de pouvoir d'achat ? Stop au bricolage ! **L'UFAP UNSa Justice** exige des mesures d'urgence pour les Personnels de l'administration pénitentiaire. À la lecture du projet de loi de finances 2023, le ministère de l'économie et des finances a revu, à la hausse, ses prévisions d'inflation pour 2022 et 2023 : de 5 à 5,3% et de 3,2 à 4,2%.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, la défense de votre pouvoir d'achat est une priorité absolue. **L'UFAP UNSa Justice** demande la poursuite des négociations afin d'aboutir à une augmentation de la valeur du point d'indice proportionnelle à l'inflation et des réformes statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des corps et des grades (PS, PA, PT, PIP, CDC).

L'évolution de nos métiers oblige une montée en compétences, elle doit donc se traduire par une reconnaissance financière de notre administration.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en œuvre d'un « plan Ségur » au ministère de la justice qui intégrera la réforme des conditions d'emploi, d'exercice et de déroulement de carrière.

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSA JUSTICE

- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
Renforcer la sécurité dans toutes les structures,
Créer des établissements spécialisés pour les profils complexes,
Mettre en œuvre un plan de lutte contre toutes les violences physiques et morales.
- EFFECTIFS**
Réviser et créer des organigrammes de référence dans tous les établissements et services pour tous les corps afin de combler tous les postes vacants.
- RÉGIME INDEMNITAIRE**
Revaloriser l'ensemble des indemnités pour les personnels de la DAP (PSS, ICP, IFSE, IFO, astreintes) et harmoniser tous les régimes indemnitaires.
- VALORISATION DU TRAVAIL**
La reconnaissance du travail accompli par les personnels pénitentiaires de tous corps et grades doit être suivie par des promotions et des récompenses à la hauteur de leur investissement professionnel.
- FORMATION**
Initiale comme continue adaptée à l'évolution des métiers et des postes occupés.
- RETRAITE**
Maintenir le système par répartition et les acquis relatifs à la particularité des métiers en élargissant le statut spécial à l'ensemble des personnels pénitentiaires.
- ACTION SOCIALE**
Soutenir les agents en difficultés financières, en matière de logement, notamment en zone tendue, places réservées en crèche, prise en charge des orphelins...
- POLITIQUE PÉNITENTIAIRE EN OUTRE-MER**
Mettre en place des missions supports (ERIS, EJ, équipes cynotechniques) et des structures (UHSA, UHSI, EPM) existantes dans l'Hexagone.

L'UFAP UNSa JUSTICE, MIEUX NOUS CONNAÎTRE

UN VASTE MAILLAGE TERRITORIAL

L'UFAP UNSa Justice avec ses représentants locaux sont présents dans la quasi-totalité des établissements pénitentiaires, SPIP et services pénitentiaires. Ils répondent à vos questions, vous conseillent et vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

L'UFAP UNSa Justice dispose de bureaux locaux dans les directions interrégionales des services pénitentiaires. Ces représentants siègent dans les CSA locaux et interrégionaux. Si votre établissement ne dispose pas d'un bureau local de L'UFAP UNSa Justice, vous avez la possibilité de contacter le secrétaire général de région. Il existe autant d'unions régionales (14) que de directions interrégionales des services pénitentiaires et de départements et collectivités d'Outre-Mer. Ils siègent également dans les CSA interrégionaux et les CAPL.

L'UFAP UNSa Justice, c'est une équipe présente à l'échelon national formée d'un secrétaire général, de secrétaires généraux adjoints et de secrétaires nationaux. Ils ont vocation à siéger dans les instances ministérielles et d'administration centrale.

L'UFAP UNSa Justice est présente dans l'ensemble des instances au niveau local, interrégional et national. Elle conseille, soutient et assure la défense des agents en matière disciplinaire en interrégion comme au national.

Elle accompagne les agents devant les conseils médicaux départementaux (qui remplacent les commissions de réforme départementales) dans le cadre de la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents comme des maladies.

La loi de transformation de la fonction publique permet, dans un certain nombre de cas, d'agir après la tenue d'une CAP. Cet état amène le développement des recours administratifs et contentieux. L'UFAP UNSa Justice dispose d'un pôle juridique qui vous conseillera et vous accompagnera dans le cadre de ces procédures.

L'UFAP UNSa Justice est un laboratoire d'idées pour moderniser l'institution pénitentiaire et permettre l'évolution de nos métiers et la diversification de nos missions.



POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Dans une société qui nous impose de nombreuses obligations et restrictions de libertés, il n'est pas envisageable de ne pas faire usage de son droit d'expression individuel existant : le vote.

Avec la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'État entend rénover le dialogue social. En théorie en tout cas.

Le constat est amer : les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont perdu de leur substance. Habilitées auparavant à donner un avis préalable sur les décisions individuelles de mutation, de mobilité et de promotion interne, elles ne sont plus compétentes, depuis le 1^{er} janvier 2020, en matière de mutation et de mobilité et, depuis le 1^{er} janvier 2021, en matière d'avancement et de promotion.

Désormais, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) fixent les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités dans la fonction publique de l'État et celles concernant les avancements et les promotions dans toute la fonction publique.

Le Comité Social d'Administration (CSA) réduit le nombre d'instances dans lesquelles siègent les organisations syndicales. Il est une création de cette même loi, née de la fusion des Conseils Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Une organisation syndicale, pour peser dans les négociations collectives et dans l'examen de situations individuelles, se doit d'être représentative.

**VOTER, C'EST CHOISIR SES REPRÉSENTANTS,
C'EST EXPRIMER SA VOLONTÉ, C'EST EXISTER.**

Je vote donc je suis !



**DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
AVEC LE VOTE ÉLECTRONIQUE,
VOTEZ QUAND VOUS LE VOULEZ ET
OÙ QUE VOUS SOYEZ SUR TOUS LES
SUPPORTS NUMÉRIQUES**

POURQUOI FAIRE CONFIANCE À L'UFAP UNSA JUSTICE ?

**L'UFAP UNSa Justice,
un syndicat qui prend
des engagements
et qui les tient !**

- ✓ **Création de 1 100 emplois**
- ✓ **Prise en compte de la pénibilité et des spécificités des métiers de l'administration pénitentiaire** dans le régime indemnitaire des agents (évolution de la PSS)
- ✓ **Revalorisation des indemnités existantes** (ICP, IFO, IFSE, astreintes) et création de la prime de fidélisation
- ✓ **Réforme de la chaîne de commandement, des filières technique et d'insertion - probation**
- ✓ **Élaboration du dispositif du surveillant référent rebaptisé « surveillant acteur »** par l'administration pénitentiaire
- ✓ **Avancées en matière de conditions de travail, renforcement légal et matériel des mesures de sécurité**

L'UFAP UNSa Justice, c'est 35 ans de militantisme et d'engagement au quotidien au service du terrain en Métropole comme en Outre-Mer.

L'UFAP UNSa Justice, c'est une nouvelle équipe qui poursuit les batailles entamées et engage de nouveaux combats face à la transformation de la fonction publique.

L'UFAP UNSa Justice, c'est un syndicalisme en action, composé de femmes et d'hommes dans les établissements et services pénitentiaires, apportant, jour après jour, conseils, aide et assistance aux agents de toutes catégories et de tous corps.

L'UFAP UNSa Justice porte les couleurs du multicatégoriel avec pour valeur l'apolitisme.

**Voter, c'est commencer à agir,
c'est prendre son avenir en main
et agir ensemble !**

JE VOTE

UFAP UNSa JUSTICE

du 1^{er} au 8 décembre 2022

**DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION
TÉLÉCHARGEZ LÀ !**



ufap.fr

NOS LISTES

CSA DISP DIJON / CAPL

LISTE CSA DISP

- #1 | Thierry Cordelette**
Capitaine
CP Châteauroux
- #2 | Frédéric Chauvet**
Premier surveillant
MC Saint-Maur
- #3 | Joseph Pita-Mukuna**
Capitaine
CP Orléans-Saran
- #4 | Romain Bernier**
Surveillant brigadier
CP Varennes-le-Grand
- #5 | Françoise Gueugneau**
Surveillante brigadière
SPIP 71
- #6 | Cyril Poirel**
Surveillant brigadier
MA Nevers
- #7 | Claire Vernerey**
Adjointe administrative
MA Besançon
- #8 | Christophe Charlotton**
Technicien
CP Orléans-Saran
- #9 | Christelle Godicheau**
Surveillante brigadière
CP Orléans-Saran
- #10 | Aline Fournier**
Secrétaire administrative
Siège DISP 21
- #11 | Christophe Vernerey**
Surveillant brigadier
MA Besançon
- #12 | Isabelle Grappe**
Surveillante brigadière
MA Lons-le-Saulnier

LISTE CAPL

- #1 | Christelle Godicheau**
Surveillante brigadière
CP Orléans-Saran
- #2 | Frédéric Chauvet**
Premier surveillant
MC Saint-Maur
- #3 | Christophe Vernerey**
Surveillant brigadier
MA Besançon
- #4 | Romain Bernier**
Surveillant brigadier
CP Varennes-le-Grand
- #5 | Cyril Poirel**
Surveillant brigadier
MA Nevers
- #6 | Youssef Tiynt**
Surveillant brigadier
SPIP 21
- #7 | Alexandre Léger**
Surveillant
MA Bourges
- #8 | Isabelle Grappe**
Surveillante brigadière
MA Lons-le-Saulnier

